

Syndicat du bassin versant de l'Aisne Navigable

Programme pluriannuel de restauration et d'entretien du Ru de Retz et de ses affluents

Travaux du LOT 1 : mise en défens

TRANCHE 1

Compte-rendu de la réunion de piquetage 08 Novembre 2021

Lieu :	Lieu-dit « Vaux », Mercin-et-Vaux
---------------	-----------------------------------

Maître d'ouvrage :	Maître d'œuvre :	Entreprise :
Syndicat du bassin versant de l'Aisne Navigable	Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques	MASCITTI

Nom, Prénom :	Organisme :	Présent	Absent	Excusé
GERAULT Nicolas	Président du syndicat			✓
DAVIN Benoit	Vice-président du syndicat	✓		
Mr BERTHAUT	Exploitant			✓
OFB	OFB		✓	
DDT	DDT		✓	
Agence de l'eau	AESN			✓
David FRIMIN	Conservatoire des espaces naturels			✓
Mickael BARBIER	MASCITTI	✓		
VRIGNAUD Elie	USAGMA	✓		

- La réunion concerne le début des travaux de la Tranche 1 du lot du PPRE du Retz-Voidon et de ses affluents. Ces travaux ont été confiés à l'entreprise MASCITTI

SITUATION ACTUELLE :

- Les travaux commencent le Lundi 15 Novembre 2021.
- Les travaux se répartissent en deux sites. Les deux sites en question soit appartiennent à Monsieur Berthaut, soit sont exploités par lui. Des conventions tripartites ont donc été signées entre exploitant, propriétaires et syndicat.

- Les travaux ont été légèrement modifiés pour mieux convenir aux pratiques de l'exploitant et des bêtes par rapport à leurs activités et répartition sur le terrain : Actuellement, il exploite la pâture de Monsieur Morel. Monsieur Berthaut souhaite qu'un passage à gué soit installé entre la pâture de Monsieur Caudron et Monsieur Morel, afin que ses animaux puissent accéder à la pâture de Monsieur Caudron.
- Cependant, la pâture de Monsieur Caudron, qui sera donc désormais accessible aux animaux, présente des caractéristiques d'une zone humide telle qu'à priori, une expertise plus poussée nécessite d'être menée avant la réalisation des travaux. De ce fait, les travaux seront réalisés d'abord sur le second site, puis mis en pause le temps qu'un avis soit émis par le CEN quant au caractère exceptionnel ou non de la pâture de Monsieur Caudron.

DÉTAIL DES TRAVAUX :

Site 1

Sur le premier site, un passage à gué existe déjà. Il sera donc empierré et la pâture associée sera clôturée, le Voidon portant des marques de traversée des animaux dans le lit mineur.

Le pont de franchissement du Voidon ne sera pas retiré, ne posant pas de problème écologique, ni de franchissement. Son maintien permettra de diminuer la pression des animaux sur le passage à gué installé.



Passage à gué préexistant sur le site 1



Prairie à clôturer sur le site 1

Site 2

Le second site est divisé en deux pâtures qui communiquent. La plus grande des deux pâtures porte de nombreuses marques d'accès à la rivière (environ une dizaine). Toutes ces zones d'accès seront protégées et les marques de piétinement seront légèrement retravaillées avec les surplus de terres éventuels issues des travaux. Le site sera l'objet d'un entretien de la végétation ainsi que le retrait des arbres penchants, ou déjà tombés, notamment là où les clôtures trop abimées seront remplacées. Un abreuvoir rustique sera positionné sur une zone centrale de la pâture. Le passage à gué prévu sur l'autre pâture (et en attente à l'heure actuelle) sera positionné de manière à éviter les problèmes entre les engins et la clôture électrique.



Sujets penchants qui seront taillés / retirés

REMARQUES, OBSERVATIONS :

- Les travaux seront effectués sur le site 2 si le CEN émet un avis positif pour leur déroulement.
- Le suivi de ces travaux fait l'objet de réunions de chantier hebdomadaires. Toute personne qui le souhaite peut y participer.
- Sans aucune observation et remarque, dans un délai de 8 jours, les informations de ce compte-rendu sont jugées acceptées.
- Pour faciliter les relations entre les différents partenaires associés dans le suivi des travaux d'entretien et de restauration de la Crise et de ses affluents, veuillez trouver ci-dessous les coordonnées :
M. VRIGNAUD Elie – Union des syndicats 03.23.20.36.74 – 06.07.71.26.60

FINANCEMENT

La réalisation de ce programme de travaux est possible grâce au soutien financier de (80% de subvention sur les deux lots) :



LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION :

- La prochaine réunion se fera lors de la réception de l'intégralité du lot, après le travail sur les deux derniers sites.

Le service technique,
Elie Vrignaud